

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 41 QUATER

N° 345

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 345

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 41 QUATER**

Supprimer l'alinéa 2.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement s'en était remis à la sagesse du Sénat sur l'amendement ayant créé cet article. En conséquence, il propose la levée du gage.